

Conseil de la Ville

**Règlement RV-2002-00-56 décrétant
l'ouverture des rues Simone-Monet-
Chartrand et Germaine-Guèvremont
(secteur Saint-Nicolas)**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**

Le Conseil ordonne l'ouverture de la rue Simone-Monet-Chartrand sur une partie du lot 2 864 552 du cadastre du Québec et de la rue Germaine-Guèvremont sur une autre partie du lot 2 864 552 de ce cadastre, tel que montré au plan joint au présent règlement sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Adopté le 18 novembre 2002

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 DÉCEMBRE 2002